



MÉDAC

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES



LETTRE AUX MEMBRES
UN OUTIL POUR SERVIR

PRINTEMPS 2009

LE RÉVEIL DES ACTIONNAIRES

CES CHIFFRES EN DISENT LONG...

7/7 Victoires du MÉDAC aux assemblées annuelles d'actionnaires des banques canadiennes sur la proposition relative au vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants.
Détails sur les résultats et prochaines assembléesPAGE 3

953 Nouveaux membres ont adhéré au MÉDAC suite à la prestation de notre président fondateur, M. Yves Michaud à l'émission « Tout le monde en parle ». Mot de bienvenue de notre président M. Claude BélandPAGE 4

19/05/09 Date à inscrire à votre agenda pour assister à la prochaine assemblée générale annuelle des membres du MÉDAC.
Avis de convocation et bulletin de mise en candidaturePAGE 5

38,9 MILLIARDS Pertes nettes de la Caisse de dépôts et de placement du Québec pour l'année 2008 et qui a fait couler beaucoup d'encre. Nos représentants ont participé au débat public auprès des média.
Communiqué de presse et suite à donnerPAGE 6

2 Mémoires présentés récemment aux autorités des valeurs mobilières sur les thèmes de la gouvernance et des délits d'initiés.
Principales recommandationsPAGE 7

450 Membres se sont inscrits jusqu'à maintenant à notre programme de formation « PASSEPORT MÉDAC ».PAGE 8

125 MEMBRES ENVAHISSENT LE SIÈGE SOCIAL

Pour une deuxième année consécutive, le MÉDAC a organisé une journée d'information et de discussions à l'intention de ses membres et sympathisants sur les propositions d'actionnaires 2009 qu'il a présentées l'automne dernier aux banques canadiennes et autres sociétés publiques, comme Bombardier, BCE, Manuvie et Power Corporation. Cette journée marquait aussi la première activité publique de M. Claude Béland à titre de nouveau président du MÉDAC.



Cette année, compte tenu des événements troublants qui ont marqué les marchés financiers, chez nous et à travers le monde, nous avons convenu de consacrer la matinée à une réflexion sur les causes, conséquences et solutions à la crise financière qui a secoué nos économies et fortement ébranlé la confiance des investisseurs. Avec la contribution de diverses personnes ressources de notre conseil (mesdames Louise Champoux-Paillé et Louise Charrette) et d'un expert en économie et en finances (M. Réjean Belzile de l'UQAM), une table ronde et un forum de discussions animé par notre président a permis à nos membres d'exprimer leurs inquiétudes et de donner leur opinion. Signalons que tous les textes des exposés présentés lors de ce forum sont disponibles sur notre site internet à la rubrique « Activités »

Suite à la décision de M. Yves Michaud de tirer sa révérence à titre de président et administrateur du Médac, nous avons profité de l'heure du dîner pour lui témoigner notre profonde gratitude pour le travail titanesque qu'il a accompli. Afin de marquer de façon éloquente cet héritage qu'il nous laisse, le Conseil d'administration a annoncé sa décision, fort bien accueillie par tous les membres présents, de nommer M. Michaud « Président honoraire du Médac ».



Avec l'autorisation de Bado, Le Droit.

NOUVEAU
POUR COMMUNIQUER AVEC LE MÉDAC SANS FRAIS
1-866-332-7347

Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone ▶ (514) 286-1155 Télécopieur ▶ (514) 286-1154
Courriel ▶ admin@medac.qc.ca
Site internet ▶ www.medac.qc.ca

Éditeur ▶ Médac
Supervision des textes ▶ Normand Caron
Graphisme ▶ Valna inc.
Impression ▶ Valna inc.

ASSEMBLÉES ANNUELLES D'ACTIONNAIRES 2009

UNE PREMIÈRE MANCHE PARFAITE

Déployant depuis plus de dix ans des efforts importants afin que les petits actionnaires participent davantage aux assemblées générales des entreprises et saisissent l'occasion d'exprimer leur accord ou leur désaccord en regard des politiques menées par la direction, le MÉDAC se réjouit de l'appui majoritaire des actionnaires de 7 banques canadiennes et québécoises à la proposition du MÉDAC de soumettre au vote consultatif de ses actionnaires la politique de rémunération de ses hauts dirigeants dès 2010. Le tableau suivant indique les votes obtenus pour chacune des propositions soumises aux voies.

	Vote consultatif %	Parité Hommes/ Femmes %	Comité Rémunération %	Limitation du nombre de mandats %	Changement de contrôle %
Banque Royale	56,9	6,3	12,9	7,9	----
Banque CIBC	53,07	5,47	Retirée	5,4	----
Banque Nationale	56,85	Retirée	10,70	7,73	----
Banque Scotia	52,88	5,44	50,54	6,19	3,70
Banque Montréal	53,9	6,0	13,7	6,2	----
Banque Laurentienne	66,69	1,50	9,37	2,12	1,92
Banque TD	Acceptée	5,1	Retirée	7,9	

Au cours des dernières années, la rémunération des hauts dirigeants est devenue un important sujet de préoccupation pour les actionnaires. Rappelons que la politique de rémunération peut influencer fortement le comportement de certains dirigeants en matière de prise de risque et d'orientation donnée à l'entreprise. Ainsi, selon un sondage effectué auprès de 280 administrateurs de société et des membres de la coalition

pour une bonne gouvernance, 40 % des administrateurs croient que la rémunération des chefs de la direction est trop élevée et 65 % des investisseurs portent le même jugement. Rappelons-nous également la multitude d'articles publiés par les médias dénonçant la rémunération excessive de plusieurs de nos hauts dirigeants d'entreprise.

Les actionnaires seront ainsi dorénavant en mesure d'indiquer leur accord ou leur refus d'adhésion aux politiques de rémunération adoptées par la direction des sociétés cotées en bourse, notamment sur les indicateurs de performance, l'importance accordée à la performance à court terme, etc.

Le MÉDAC est donc fier que cette proposition sur le vote consultatif ait été acceptée mais également de la position prise par la Banque Nationale en regard de la présence des femmes au sein des conseils d'administration. Reconnaisant l'importance d'accroître le nombre d'administratrices à leur conseil et de tendre vers la parité entre les hommes et les femmes au sein de son conseil d'administration, la Banque s'engage

à poursuivre ses efforts afin d'identifier des candidates répondant aux différents critères de sélection et vise à ce que la moitié des candidats sélectionnés pour combler des postes d'administrateurs vacants soient des femmes. La proposition portant sur l'indépendance des membres du comité de rémunération et des experts indépendants a reçu la majorité des voix à la Banque de Montréal. De plus, certaines banques comme la CIBC et la Banque Toronto Dominion se conforment à la majorité de nos attentes en ce qui a trait à cette proposition, nous avons accepté de la retirer.

Cette percée importante du Médac confirme que les petits actionnaires peuvent avoir un impact et que le MÉDAC est l'organisation la plus crédible pour véhiculer des idées novatrices en matière de gouvernance et amener des changements au sein des entreprises.

À surveiller au cours des prochains mois
Tous nos membres, détenteurs d'actions des sociétés suivantes (BCE¹, Bombardier, Manuvie, Power Corporation) et qui ne peuvent participer personnellement aux assemblées annuelles de ces sociétés sont invités à désigner le Médac comme fondé de pouvoir et à voter en faveur de ses propositions.

1. Nous apprenons en dernière heure que le Conseil d'administration de BCE recommande de voter en faveur de notre proposition portant sur le vote consultatif sur la politique de rémunération des hauts dirigeants.

LE MÉDAC : UN MOUVEMENT EN BONNE

953 NOUVEAUX MEMBRES JOignent LES RANGS

Depuis le début de 2009 jusqu'au 31 mars, 953 citoyens du Québec (et certains de autres provinces) ont décidé d'adhérer à notre mouvement. Plusieurs ont pris leur décision en apprenant la nouvelle de l'élection de M. Claude Béland à la tête du Médac ou après avoir entendu le fondateur du Mouvement, M. Yves Michaud à l'émission « Tout le monde en parle » diffusée à Radio-Canada le 15 février dernier. L'ex-président du Médac a livré un témoignage fort convainquant, invitant les petits investisseurs à poser un geste concret pour mettre fin aux dérives des marchés financiers. Cet appel a été entendu : dans les heures qui ont suivi l'émission, le site internet du Médac a été pris d'assaut par près de 3,000 visiteurs et les lignes téléphoniques n'ont pas dérogé. Fort de cette nouvelle vague d'adhésions, le Médac atteindra à la fin de 2009, un sommet historique de ses effectifs, soit 2,000 membres en règle.

Mais le combat est loin d'être terminé ! Fort de ses récents succès, le Médac doit poursuivre le travail d'assainissement du fonctionnement des marchés financiers et de ses opérateurs. Il doit rejoindre encore et toujours plus de gens. Alors, si on s'y mettait, tous ensemble, en recrutant chacun nouveau membre, nous pourrions facilement doubler ce nombre.

Faites signer à un ami ou un parent le coupon d'adhésion ci-dessous et retournez-le à l'adresse indiquée.

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone ▶ 514-286-1155

Télécopieur ▶ 514-286-1154

Courriel ▶ admin@medac.qc.ca

Site internet ▶ medac.qc.ca

Membre individuel 1 an : **35 \$** Membre individuel 3 ans : **100 \$** Don additionnel _____ \$

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ App. : _____ Ville : _____ Province : _____ Code Postal : _____

Tél. (domicile) : (_____) _____ Tél. (bureau) : (_____) _____ Courriel : _____

MODE DE PAIEMENT

Paiement par chèque au nom du MÉDAC : _____ \$

Paiement par carte  : _____ \$ Numéro de carte _____
Date d'expiration _____

Signature

Date

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DU MÉDAC AUX NOUVEAUX MEMBRES



C'est avec joie que j'accueille votre adhésion au MÉDAC. Je vous remercie grandement de vous joindre à tous les membres qui apportent déjà leur soutien au MÉDAC dans la mission qu'il poursuit sans relâche depuis plus de 13 ans.

Votre arrivée au MÉDAC s'inscrit dans une vague d'adhésions sans précédent dans son histoire. À l'évidence, cette vague est le résultat d'une vaste prise conscience collective qui n'est certes pas étrangère à la crise financière mondiale actuelle. Cette crise a fortement ébranlé les résultats de nos diverses institutions (CDPQ, Mouvement Desjardins, Fonds de travailleurs, parmi tant d'autres...) et, du coup, la confiance de tous les épargnants et investisseurs que nous sommes.

Dans un monde économique et financier ayant la concurrence égoïste comme inspiration, malheur à l'investisseur ou l'actionnaire isolé. C'est par l'association que les citoyens peuvent reprendre leurs droits, se faire entendre et se protéger contre les forces du capital. En ce sens, le MÉDAC joue un rôle indispensable, comme l'illustre avec éloquence la récente victoire que nous venons d'obtenir face aux grandes banques canadiennes et québécoises qui vont implanter, dès l'an prochain, un vote consultatif des actionnaires sur la politique de rémunération de leurs hauts dirigeants.

Je vous réitère mes remerciements les plus sincères et vous assure de notre inlassable et tenace collaboration.

Claude Béland
Président



SANTÉ, TOURNÉ VERS L'AVENIR !

RÉACTION D'UNE NOUVELLE MEMBRE

Monsieur Claude Béland,
Merci au MEDAC de ce mot d'accueil. Oui, cette vague d'adhésion est le résultat d'une prise de conscience collective, en grande partie ... Mais, c'est aussi le fruit du travail inlassable et efficace de votre ancien président, monsieur Yves Michaud. Il faut le remercier chaudement pour toutes ces années de dévouement et d'acharnement (dans le bon sens du terme) au profit de l'investisseur ordinaire.

C'est aussi l'arrivée à la présidence de monsieur Claude Béland qui nous donne confiance en l'avenir de votre organisation, à nous les petits épargnants. En tant que dirigeante au Mouvement Desjardins, j'ai eu l'occasion, déjà, de constater l'efficacité et l'honnêteté intellectuelle de votre nouveau président. Longue vie au MÉDAC !

Angéline Lagacé

AVIS IMPORTANTS À TOUS LES MEMBRES

AVIS DE CONVOCATION

Veillez noter que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES se tiendra le

**MARDI 19 MAI 2009 à 19 h
au siège social du MÉDAC,
82 rue Sherbrooke ouest, Montréal**

afin de disposer de l'ORDRE DU JOUR suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 21 mai 2008
4. Adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008
5. Nomination du comptable agréé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009
6. Rapport de la présidence
7. Élection des administrateurs
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Louise Champoux-Paillé

Louise Champoux-Paillé,
secrétaire institutionnelle du MÉDAC

S.V.P. prière de confirmer votre présence au 514-286-1155 ou par courriel à admin@medac.qc.ca

AVIS DE MISE EN CANDIDATURE

Conformément à l'article 67 des Règlements, le comité de mise en candidature sollicite tous les membres en règle depuis au moins un an, à poser leur candidature comme administrateur pour une période d'un an débutant le 19 mai 2009.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION a défini le profil recherché d'un administrateur du MÉDAC dans les termes suivants :

COMPÉTENCES SOUHAITÉES : analyse et éducation financière, réglementation des services financiers et lois sur les compagnies, rémunération des dirigeants d'entreprises, régimes de retraite, administration, marketing et communication, campagnes de financement, mobilisation de bénévoles, représentations auprès des autorités réglementaires et gouvernementales, connaissance des nouvelles tendances en matière d'activisme actionnarial

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES :

- » indépendance face aux entreprises ciblées (ne pas y avoir travaillé depuis au moins 3 ans)
- » souplesse, esprit de consensus et de collaboration
- » ouverture à l'établissement d'accords de partenariat
- » intégrité et objectivité (sans conflit d'intérêt)
- » disponibilité (présence à 75 % des réunions annuelles) et participation à 2 comités de travail
- » engagement (période souhaitable de 3 ans)

Vous devez envoyer votre bulletin ci-dessous signé, daté et appuyé par la signature de trois (3) membres en règle du MÉDAC au secrétariat au plus tard le 4 mai 2009.

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS 2009-2010

Le _____ 2008, je soussigné(e), membre du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires, déclare par les présentes poser ma candidature au poste d'administrateur pour le mandat 2008-2009.

nom et prénom : _____ téléphone : _____

signature : _____

Les 3 membres en règle suivants appuient ma candidature :

nom et prénom : _____ signature : _____

nom et prénom : _____ signature : _____

nom et prénom : _____ signature : _____

BÂTIR LES ASSISES D'UNE NOUVELLE ORGANISATION

Pour le président du MÉDAC, Claude Béland, il ne fait aucun doute qu'il faille clairement stipuler que la protection du capital doit avoir préséance sur la recherche du rendement maximal. « Un examen en profondeur s'impose non seulement sur les résultats financiers de la Caisse mais sur sa gouvernance. Il faut bâtir les assises d'une nouvelle organisation ayant des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et visant la croissance du capital à long terme. Seule une commission d'enquête indépendante pourra atteindre ces objectifs. »

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) ayant pour mission la promotion de la saine gouvernance auprès des organisations, le Conseil d'administration propose les grandes orientations suivantes :

1. DIMINUER LA PRESSION À LA SURPERFORMANCE à court terme provenant du gouvernement, du milieu des affaires et des médias en intégrant un volet de prudence aux objectifs de placement de La Caisse. À cet égard, nous ne croyons pas qu'il soit sain de rendre

publics plus fréquemment les états financiers et les rendements de La Caisse ce qui aurait pour effet d'accroître la pression au rendement à court terme. La mission de La Caisse étant « de recevoir les sommes en dépôt conformément à la loi et de les gérer en recherchant un rendement optimal du capital des déposants dans le respect de leur politique de placement tout en contribuant au développement économique du Québec », il serait important de connaître la source de la quête de la surperformance : les déposants ou la politique de rémunération des dirigeants de La Caisse et de ses équipes de placement? Si la politique de rémunération était l'incitatrice à la surperformance, la Caisse et son comité de rémunération ne devraient-ils pas proposer une nouvelle politique davantage axée sur la croissance du capital à long terme et ainsi affirmer un leadership en matière de pratiques exemplaires en rémunération?

2. ÉVALUER, DANS UNE PERSPECTIVE DE SAINTE GOUVERNANCE, LE PROCESSUS DE NOMINATION DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION, DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DES ADMINISTRATEURS. Rappelons que, présentement, le président et chef de la direction est nommé par le conseil

avec l'approbation du gouvernement; le président du conseil est nommé par le gouvernement et les membres du conseil sont nommés par le gouvernement après consultation du conseil. Est-ce que le poids du gouvernement dans le processus de nomination a été trop important? N'y aurait-il pas une autre façon de gérer le processus de nomination qui soit non partisane? Est-ce qu'une commission parlementaire serait plus adéquate?

3. SAISIR L'OCCASION des nouvelles nominations d'administrateur afin de promouvoir **la complémentarité de compétences** spécifiques aux enjeux et aux défis avec lesquels la Caisse doit composer : stratégie de placement, gestion des risques, contrôle financier, gouvernance, politiques de rémunération, etc.

4. ÉTALER LES CHANGEMENTS SUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS afin d'assurer une saine continuité au sein du conseil. Il importe de reconduire le mandat des administrateurs répondant aux critères d'indépendance, d'absence de conflits d'intérêts réels ou potentiels et d'expériences appropriées et procéder à leur remplacement sur une période de trois ans.

INVITATION EXCLUSIVE À TOUS LES MEMBRES DU MÉDAC



SOIRÉE D'INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL DE LA CAISSE avec M. JACQUES PARIZEAU

Le rapport annuel 2008 de La Caisse sera rendu public vers le 15 avril. Le MÉDAC invitera tous ses membres à participer à une soirée publique d'information sur le contenu de ce rapport. Elle aura lieu à Montréal dans la première quinzaine de mai (date et endroit à déterminer). Un laissez passer vous sera acheminé dans les meilleurs délais.

DEUX MÉMOIRES SOUMIS AUX AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES

1. LES DÉLITS D'INITIÉS CES CRIMES CONTRE L'INVESTISSEUR DOIVENT ÊTRE RÉPRIMÉS

Il y a 5 ans, l'ancêtre du MÉDAC, appelé l'APEIQ, dénonçait avec vigueur le laxisme des autorités réglementaires devant ce qu'il qualifiait alors de « véritable plaie des marchés boursiers », soit les délits d'initiés. Le Médac revient à la charge encore une fois sur cet enjeu, à la faveur d'une vaste consultation menée par les Autorités canadiennes de valeurs mobilières («ACVM») concernant la réglementation sur les exigences et les dispenses de déclaration d'initié.

Les principales recommandations du Médac visent à accroître la rapidité avec laquelle les investisseurs sont informés des déclarations d'initiés ainsi que la pression mise sur les initiés afin qu'ils déclarent en temps opportun les transactions visées. De plus, compte tenu de la vélocité avec laquelle apparaît les nouvelles formes de rémunération axées sur le rendement à court terme ainsi que des moyens que peuvent utiliser les investisseurs avertis pour contourner les règles du système d'alerte et accumuler ainsi un intérêt financier substantiel dans un émetteur sans avoir à fournir des informations au public, nous saisissons l'opportunité du dépôt de ce mémoire pour demander aux ACVM qu'elles assurent les actionnaires que toutes ces échappatoires potentielles soient encadrées d'une manière efficiente par cette nouvelle réglementation.

Par exemple, concernant le délai de divulgation et l'importance d'une telle information pour le petit investisseur, nous demandons que ce délai soit de deux (2) jours, soit le délai présentement en vigueur aux États-Unis. Celui-ci pourrait être de cinq jours (5) pour les déclarations initiales.

Présentement au Québec, nous pouvons retrouver au Bulletin de l'Autorité, les deux rapports de divulgation suivants : les déclarations d'initiés et la liste des déclarations d'initiés déposés hors délais (section 6.11). Ces rapports se retrouvent également au site du SEDI. Les Autorités proposent qu'annuellement, l'émetteur publie, dans sa circulaire de sollicitation

de procurations, le nom des initiés qui ont eu à payer des frais pour dépôt tardif. Nous appuyons cette recommandation qui aura sûrement un effet dissuasif sur la production hors délai d'un tel rapport. Dans une approche réglementaire de plus en plus axée sur « se conformer ou s'expliquer », il est impérieux que les ACVM mettent de l'avant de nouvelles stratégies d'information qui permettront à l'investisseur et au citoyen de vérifier, d'une manière simple et facile d'accès, le comportement exemplaire de ces entreprises et de leurs dirigeants.

Nous recommandons de plus que la circulaire de sollicitation de procurations présente un état récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches au cours de l'exercice écoulé. Présentement, l'investisseur ne peut obtenir cette information qu'en consultant tous les rapports hebdomadaires publiés par l'AMF, tâche colossale dont nous pouvons témoigner. Or, une telle information est essentielle pour donner un aperçu global de la perception qu'ont les initiés concernant les perspectives de l'émetteur. Nous ajoutons à ce chapitre qu'il serait utile de connaître, pour les dépôts tardifs, les montants des opérations concernées.

2. L'INFORMATION CONCERNANT LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE. S'ENGAGER AUPRÈS DES ACTIONNAIRES

Les commentaires et suggestions contenus dans le mémoire du Médac visent principalement à s'assurer que la nouvelle règle s'appuyant sur des principes s'effectuera avec l'encadrement nécessaire pour que :

- » les consignes aux assujettis soient claires et précises;
- » les autorités réglementaires se dotent des outils nécessaires pour dépister et faire connaître les écarts de conduite en regard des principes de saine gouvernance suggérés;
- » les actionnaires reçoivent l'information pertinente afin d'apprécier les comportements des émetteurs en matière de gouvernance .

Le Médac a fortement insisté sur les sujets suivants : les nouvelles orientations réglementaires basées sur les principes ; la

notion d'indépendance; les orientations et exemples de pratiques donnés aux assujettis pour se conformer aux neuf principes de saine gouvernance promus dans ces différents documents; les exigences de saine gouvernance pour les émetteurs émergents.

Il recommandons notamment que l'émetteur précise sa position eu égard aux points suivants :

- » ses exigences en regard de la présence des administrateurs à l'assemblée annuelle et plus particulièrement en ce qui a trait aux membres du comité de rémunération et de vérification;
- » les actions prises par les administrateurs pour obtenir le poulx des actionnaires et la discussion des points soulevés par ces derniers au sein du conseil;
- » sa politique eu égard au dépôt de propositions par des actionnaires;
- » sa politique en regard de la possibilité pour les actionnaires d'ajouter des points à l'ordre du jour;
- » le code de procédure régissant l'assemblée générale annuelle, notamment en ce qui a trait à l'actionnaire qui fait des propositions, au temps d'exposé pour chacune d'entre elles (7 à 10 minutes) et au droit de réplique en réponse aux opposants de chacune de ses propositions;
- » la conception de son site internet de manière à recueillir les préoccupations des actionnaires et leurs questions, et à divulguer au grand public les réponses données par l'émetteur aux questions générales;
- » la fréquence de rencontres des membres de l'équipe de haute direction et des administrateurs avec des représentants des actionnaires.

Nous recommandons enfin que toutes les informations ayant trait à la gouvernance de l'émetteur soient publiées sur leur site sous un onglet intitulé gouvernance afin que les actionnaires puissent y avoir accès rapidement et en tout temps en minimisant la recherche de l'information dans l'un ou l'autre des documents suivants : circulaire de sollicitation de procurations, notice annuelle ou rapport de gestion annuel de l'information au sujet de leurs pratiques de gouvernance.

» PASSEPORT MÉDAC : FORMATION DE BASE POUR INVESTISSEURS NOVICES



M. Normand Caron (à gauche) responsable de la formation au MÉDAC et
M. Réjean Belzile, professeur à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM



UN PROGRAMME DE FORMATION UNIQUE EN SON GENRE, OFFERT PAR LE **MÉDAC**, UNE ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF DONT LA MISSION EST **D'ÉDUCUER ET DÉFENDRE** LES PETITS INVESTISSEURS ET ACTIONNAIRES ET DE **PROMOUVOIR** LEURS DROITS ET RESPONSABILITÉS.

CE PROGRAMME D'UNE DURÉE TOTALE DE 12 HEURES EST DIVISÉ EN 4 PÉRIODES DE 3 HEURES CHACUNE. AU TERME DE CHAQUE PÉRIODE, VOUS OBTIENDREZ UN VISA VOUS PERMETTANT DE VOUS INITIER AUX ROUAGES DES MARCHÉS FINANCIERS, DONT :

1. COMPRÉHENSION GÉNÉRALE DU FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS FINANCIERS

- a. Vous...et le risque : se connaître soi-même
- b. Schéma général de l'offre et de la demande sur les marchés financiers
- c. L'équation « risque/rendement »
- d. Tableau-synthèse des véhicules de placement
- e. Efficience des marchés

2. CONNAISSANCE DES PRODUITS OFFERTS PAR LES MARCHÉS FINANCIERS

- a. Les 3 caractéristiques de base de tout produit financier
- b. Principales caractéristiques des différents produits offerts
- c. Théorie et techniques de l'évaluation des produits
- d. Démarche et stratégie pour l'investisseur novice

3. INITIATION AUX TECHNIQUES D'ÉVALUATION DE SES TITRES BOURSIERS

- a. Quelques notions élémentaires de comptabilité
- b. Critères de choix de ses titres boursiers
- c. Obtenir et lire l'information financière d'une société
- d. Évaluer les performances financières d'une société
- e. Auto-gestion et suivi de son portefeuille de titres

4. STRATÉGIE DE PROTECTION ET DE DÉFENSE DES DROITS DES ACTIONNAIRES

- a. Les gardiens du système
- b. La régie des entreprises
- c. Les assemblées annuelles des actionnaires
- d. Rôle et mandat des organismes de réglementation des marchés financiers
- e. Mission et avenir du MÉDAC

Frais d'inscription :
115\$
(80\$ pour les
membres du
Médac)

Programme
2009-2010
disponible sur le site
medac.qc.ca



MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone ▶ 514-286-1155 SANS FRAIS ▶ 1-866-332-7347
Télécopieur ▶ 514-286-1154
Courriel ▶ admin@medac.qc.ca www.medac.qc.ca

Ce programme est offert en collaboration avec



ESG UQAM

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT